



**UnaformeC**  
261, rue de Paris  
93556 Montreuil-cedex  
Tél 01 43 63 80 00  
Fax 01 43 63 68 11  
Internet [www.unaformec.org](http://www.unaformec.org)

N° 269 – 15 mars 2004

AGORA formation XXVIII : J-11

# Le journal faxé de l'UnaformeC

Vous pouvez désormais consulter ce journal au format acrobat reader (en pdf) sur notre site, à l'adresse suivante : [www.unaformec.org](http://www.unaformec.org)

## EDITO

Les médecins libéraux ont été dotés d'un FAF en 1974 lors de la création de l'ASFORMED, co-fondatrice en 1978 de l'UNAFORMEC. Ce FAF-PM (pour *profession médicale*) n'est devenu réellement opérationnel qu'en 1982. J. Ralite lui avait alors attribué la gestion des fonds destinés pour la partie vie professionnelle aux syndicats médicaux, et pour la partie formation continue à L'UNAFORMEC. Le FAF-MEL des Ordonnances de 1996 n'a jamais fonctionné. Le FAF-PM géré par les syndicats représentatifs recueille toujours la cotisation obligatoire créée en 1993 et décide de son utilisation.

## FAF-PM : HOLD-UP OU INCONSCIENCE ?

*Comme tous les organismes recouvrant les fonds destinés à la formation permanente, le FAF-PM est tenu de consacrer dans l'année courante plus de 50% des cotisations perçues au financement de formations. Faute de quoi l'excédent est récupéré par le fisc. Dura Lex...*

**Plus de 5 millions d'euros.** La crise n'est pas nouvelle. Dix années de cotisation obligatoire ont maintenant été perçues par l'intermédiaire des URSSAF, à raison de 41€ par médecin et par an. Les 3 premières années ont été débloquées ensemble en 1996, mais insuffisamment utilisées, d'où les premières « menaces » fiscales. Les attermolements et erreurs successifs des années suivantes ont abouti le 25 novembre dernier au jugement du tribunal administratif : plus de 2,6 millions d'€ de redressement fiscal, auxquels viennent s'ajouter un reliquat équivalent de dotation conventionnelle non utilisée en 1995, quand le FAF gérait ces fonds pour la CNAM.

**Y a-t-il un pilote dans l'avion ?** « Notre » FAF est donc très riche puisque le voilà condamné à reverser de telles sommes à partir des cotisations perçues très régulièrement chaque année. Ses gestionnaires contestent – et payent, difficile de faire autrement avec le fisc – mais pourquoi donc ont-ils gardé tant d'argent ? Nombre de projets professionnels ont été rejetés selon une procédure et des attendus manquant singulièrement de transparence. Le « Quotidien » du 19 janvier<sup>1</sup> rapporte que la cotisation 2004 va servir pour l'essentiel à éponger les dettes, et que la cotisation 2005, arrivant en août, ne pourra être que partiellement utilisée dans l'année. Sans doute pour récupérer un redressement fiscal supplémentaire pour utilisation insuffisante ?

**Devons-nous vraiment continuer à payer ?** Faut-il que perdurent des institutions aussi pernicieuses ? Faut-il continuer à payer une cotisation « formation » qui n'est en fait qu'une taxe supplémentaire ? Ce n'est même pas l'Etat qui est responsable : nos « représentants » n'ont pas su respecter la Loi... La formation continue, rendue obligatoire en 1996, est actuellement en échec, à la fois par désaffectation et faute de moyens. Sa partie « conventionnelle » est, par nature, simple objet de tractations autour de la signature de la convention. La gestion de la cotisation perçue par le FAF se fait au gré des luttes de pouvoir et d'argent entre administrateurs. Que faut-il faire pour que chaque médecin dispose enfin lui-même en toute liberté des fonds qu'il souhaite consacrer à sa formation continue ?

JP VALLEE

<sup>1</sup>Gattuso C. Le fisc et la CNAM réclament plusieurs millions d'euros au FAF-PM. QDM 2004; 7458 : 3-4.